

Une grande
famille de produits
à découvrir

Produits d'assurance vie

Tous les produits d'assurance vie permanente et temporaire suivants, à l'exception de l'avenant d'assurance vie pour enfants et des produits de la série pure, comprennent la prestation suivante : prestation pour perte d'autonomie totale de l'assuré avant 60 ans, qui donne droit, du vivant de l'assuré, à un montant équivalant à 50 % du montant d'assurance (montant d'assurance à la fin du terme pour une assurance temporaire décroissante), jusqu'à un maximum de 200 000 \$.

PRODUITS D'ASSURANCE VIE PERMANENTE

Série Avantage non participante	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Payable en 20 ans, jusqu'à 65 ans (minimum 25 ans) ou à vie▪ Valeur de rachat et assurance libérée réduite
T100 enrichie	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Primes garanties et nivelées pour la durée de la garantie▪ Assurance libérée à compter de la 10^e année et valeur de rachat à 75 ans¹
T100 Évolution enrichie	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Primes réduites garanties pendant les 10 premières années de la garantie▪ Augmentations de primes prévues aux 5 ans pour une période déterminée. Les primes augmentées sont protégées et connues à l'émission de la garantie.▪ Assurance libérée à compter de la 10^e année et valeur de rachat à 75 ans¹
T100 pure	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Primes garanties et nivelées pour la durée de la garantie

PRODUITS D'ASSURANCE VIE TEMPORAIRE

Fixe enrichie TF10, TF20, TF25, TF30, TF35	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Renouvelable en TF10 jusqu'à 85 ans▪ Offert en avenant avec la plupart des produits d'assurance vie permanente à un taux très avantageux▪ Possibilité d'échanger le terme du contrat pour un terme plus long pendant les 5 premières années sans preuve d'assurabilité¹
Fixe pure TF10, TF20, TF25, TF30, TF35	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Renouvelable en TF10 jusqu'à 85 ans pour le terme de 10 ans▪ Renouvelable en TF20 jusqu'à 85 ans pour les termes de 20, 25, 30 et 35 ans▪ Possibilité d'échanger le terme du contrat pour un terme plus long pendant les 5 premières années sans preuve d'assurabilité¹
Décroissante enrichie TD15, TD20, TD25, TD30, TD35	<ul style="list-style-type: none">▪ Offert sur une base individuelle ou conjointe▪ Décroissant jusqu'à un minimum de 50 % du CAI (capital assuré initial)▪ Renouvelable en TF10 jusqu'à 85 ans
Avenant temporaire à versements mensuels (avenant Source)	<ul style="list-style-type: none">▪ Prestation mensuelle non imposable au décès▪ Approche budgétaire, concrète et facile à comprendre▪ Garantit un revenu stable pour la famille▪ Évite la dilapidation du capital▪ Idéal pour couvrir une pension alimentaire▪ Offert en avenant avec la plupart des produits d'assurance vie
Avenant d'assurance vie pour enfants	<ul style="list-style-type: none">▪ Avenant couvrant les enfants de l'assuré▪ Offert avec la plupart des produits d'assurance vie

1. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

Produits de prestations du vivant

AVENANTS DE PRESTATIONS DU VIVANT

Rente d'invalidité

- Concept d'assurance protection crédit
- Concept d'assurance bail
- Concept d'assurance pension alimentaire

- Durée des prestations : 2 ans et 5 ans
 - Délai de carence :
 - Maladie : 90 jours, rétroactivité au 30^e jour
 - Accident, hospitalisation, chirurgie : 30 jours
- Durée des prestations jusqu'à l'expiration de la garantie
 - Délai de carence :
 - Maladie et accident : 90 jours
- La possibilité pour un preneur (individu) de fournir un formulaire d'indication de paiement afin de nommer un autre bénéficiaire pour recevoir la rente mensuelle d'invalidité (assuré ou institution financière)¹
- **Lors de la réclamation :**
 - La prestation est **non intégrée** : ne tient pas compte d'autres prestations à recevoir, le cas échéant².
 - Aucune preuve de prêt², de bail ou de pension alimentaire
 - Aucune justification de revenu
- Garantie en cas de perte d'emploi involontaire du preneur, si ce dernier est également l'assuré de la rente d'invalidité (remboursement des primes totales du contrat, maximum de 200 \$ par mois, maximum de 5 mois)
- Peut être souscrite pour remplacer un revenu ou couvrir des prêts admissibles
- Offert avec la plupart des produits d'assurance vie¹

Assurance maladies graves pour les enfants

- **16 maladies ou chirurgies couvertes** (définitions standardisées)
- Avenant couvrant les enfants de l'assuré
- Offert avec la plupart des produits d'assurances vie et maladies graves¹

Fracture accidentelle

- Offert sur une base individuelle ou individuelle avec enfants
- Offert avec la plupart des produits d'assurances vie et maladies graves¹

PRODUITS DE PRESTATIONS DU VIVANT

Second souffle

Assurance maladies graves, temporaire fixe à 75 ans

- **25 maladies ou chirurgies couvertes** (définitions standardisées)
- Indemnités partielles pour certaines autres affections
- Payable en 15 ans, jusqu'à 65 ans ou jusqu'à l'expiration de la garantie (75 ans)
- Options¹ :
 - L'Option Plus : remboursement des primes au décès
 - L'Option santé : remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (possibilité de **50 % après 10 ans, 100 % après 15 ans**)
- Inclut le service Best Doctors^{MD}

Second souffle

Assurance maladies graves, TF10, TF20, TF25, TF30, TF35

- **25 maladies ou chirurgies couvertes** (définitions standardisées)
- Indemnités partielles pour certaines autres affections
- Renouvelable jusqu'à 75 ans : à l'expiration de la période initiale, renouvelable pour des périodes subséquentes de 10 ans
- Transformable en T75 jusqu'à 60 ans
- Aucun remboursement des primes sur cette version du produit
- Inclut le service Best Doctors^{MD}
- Disponible en avenant sur un produit d'assurance vie

Second souffle enfant

- **28 maladies ou chirurgies couvertes** (définitions standardisées)
- Remboursement des primes en cas de décès inclus¹
- **Option santé : garantie libérée du paiement des primes à la 20^e année et remboursement des primes à 100 %¹**
- Inclut le service Best Doctors^{MD}

1. Certaines conditions, restrictions et exclusions s'appliquent.

2. Si le client a fourni une preuve de prêt à l'émission et si le montant total des rentes est inférieur ou égal à 2 000 \$.

Produits à émission simplifiée

PRODUITS D'ASSURANCE VIE PERMANENTE

Avantage simplifié sans examen médical à l'adhésion	<ul style="list-style-type: none">▪ Jusqu'à 100 000 \$ de capital assuré selon l'âge▪ Adhésion simple et rapide, aucun examen médical ni test sanguin▪ Montant du capital assuré doublé en cas de décès accidentel avant 85 ans▪ Versement, du vivant de l'assuré, d'une prestation anticipée de décès pouvant atteindre 50 % du capital assuré en cas d'espérance de vie écourtée (avance sans intérêt)
La Positive sans examen médical à l'adhésion	<ul style="list-style-type: none">▪ Adhésion simple, aucun examen médical▪ 4 questions d'admissibilité▪ Remboursements de primes avec intérêt de 10 % si décès naturel dans les deux premières années▪ Montant du capital assuré doublé en cas de décès accidentel avant 85 ans▪ Versement, du vivant de l'assuré, d'une prestation anticipée pouvant atteindre 50 % de la protection en cas d'espérance de vie écourtée (avance sans intérêt)

PRODUITS DE PRESTATIONS DU VIVANT

Second souffle simplifié assurance maladies graves T10, T75, T75 Option santé	<ul style="list-style-type: none">▪ Adhésion simple, aucun examen médical▪ 6 maladies ou chirurgies couvertes et 5 questions d'admissibilité▪ 3 choix de garanties et de capital assuré▪ Inclut le service Best Doctors^{MD}
--	--

PROTECTION DU REVENU, SÉRIE PILIER

Assurance accident simplifiée	<ul style="list-style-type: none">▪ Protection d'assurance invalidité couvrant un revenu en cas d'accident ou de blessure▪ Sans examen médical▪ Âge à l'émission : de 18 à 69 ans▪ Garantie renouvelable jusqu'à 70 ans avec une option de prolongation jusqu'à 75 ans.▪ Prestations non intégrées et non coordonnées pour les 6 premiers mois d'invalidité et un minimum de 1 200 \$ garanti jusqu'au 36^e mois de prestation.
--------------------------------------	---

Protection du revenu, Série Pilier

Assurance invalidité	<ul style="list-style-type: none">▪ Régime de protection du revenu abordable▪ Jusqu'à 6 000 \$ de prestations mensuelles▪ Protection de base en cas d'accident avec maladie offerte en avenant▪ Avantages concurrentiels :<ul style="list-style-type: none">– Non intégrée et non coordonnée pour le montant de prestation complète pendant les 6 premiers mois. Par la suite, prestation garantie de 1 200 \$ jusqu'au 36^e mois– Invalidité partielle incluse (maximum de 6 mois)– 1^{er} jour d'hospitalisation (délai de carence de 90 jours et moins) inclus– Perte d'autonomie totale incluse▪ Avenants disponibles : prolongation de la profession habituelle, DMA, fracture accidentelle, hospitalisation, remboursement des primes, option d'indexation et option d'assurabilité future
Assurance accident simplifiée	<ul style="list-style-type: none">▪ Protection d'assurance invalidité couvrant un revenu en cas d'accident ou de blessure▪ Sans examen médical▪ Âge à l'émission : de 18 à 69 ans▪ Garantie renouvelable jusqu'à 70 ans avec une option de prolongation jusqu'à 75 ans.▪ Prestations non intégrées et non coordonnées pour les 6 premiers mois d'invalidité et un minimum de 1 200 \$ garanti jusqu'au 36^e mois de prestation.
Automobiliste prudent	<ul style="list-style-type: none">▪ Produit unique qui comprend une protection invalidité, hospitalisation, décès accidentel et invalidité permanente▪ Protection en cas d'accident si conducteur ou passager dans une automobile, un camion ou un autobus
Soins hospitaliers	<ul style="list-style-type: none">▪ Indemnités journalières en cas d'hospitalisation▪ Inclut une prestation pour la perte de membre ou de la vue, les frais d'ambulance ou de radiographie▪ Protection individuelle, pour couple, pour parent monoparental et pour la famille

Produits d'épargne

PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Comptes d'investissement	<ul style="list-style-type: none">▪ 35 comptes d'investissement offerts – une vaste gamme répartie dans 5 catégories d'actifs : revenu fixe, équilibrés, actions canadiennes, actions américaines et internationales, portefeuilles. Ils sont sélectionnés parmi 6 sociétés de gestion de placement reconnues au Canada pour leurs performances, leur stabilité et leur réputation : Fonds Dynamique, AGF, Gestion de placements TD, Fidelity Investments, Placements CI et Fiera Capital.▪ Contrat de rente (garanti par Assuris jusqu'à 100 000 \$ par contrat)▪ Dépôts effectués avant l'âge de 75 ans, garantis à 100 % au décès, sans coût supplémentaire▪ Désignation des bénéficiaires▪ Trois modes d'achat : avec frais de rachat, frais à l'achat (frais d'acquisition) ou frais au rachat modéré▪ Admissibles au CELI, REER, FERR, CRI et FRV▪ Commissions intéressantes et commissions de service dès le 1^{er} mois
Autres comptes de placement	<ul style="list-style-type: none">▪ CPG traditionnels et CPG Indice-Action▪ CPG MAX (CPG à commissions réduites)▪ CPG Évolution (prolongation possible à l'anniversaire du placement)

RENTES

Rente immédiate	<ul style="list-style-type: none">▪ Rente viagère, rente réversible et rente certaine
RentÀvie rente viagère différée	<ul style="list-style-type: none">▪ Excellent choix pour combler les besoins de base à la retraite▪ Procure un revenu de retraite totalement garanti et déterminable à l'avance, sans le risque des fluctuations des taux d'intérêt et des fluctuations boursières

PRÊTS

Prêt REER-RAP³	<ul style="list-style-type: none">▪ Prêt RAP virtuel – simple et rapide▪ Aucune enquête de crédit▪ Excellent moyen d'obtenir des références de courtiers hypothécaires
Prêt REER	<ul style="list-style-type: none">▪ Entente avec B2B Banque▪ Responsable des prêts REER pour les produits de La Capitale

3. Offert au Québec seulement.



Encore d'autres avantages

RÉMUNÉRATION

- Commission de 1^{re} année très compétitive
- Commission de renouvellement à vie (sauf pour l'Avantage simplifié et le T100 pure)
- Commission payable chaque semaine
- Boni de fidélité – La rémunération additionnelle augmente chaque année consécutive. Nous récompensons nos conseillers pour le rendement et la loyauté.

CONGRÈS LA CAPITALE

- Possibilité de s'envoler vers des destinations soleil. Nous offrons des normes de qualification parmi les plus intéressantes de l'industrie.

ET PLUS ENCORE...

- Possibilité de participer à des rencontres partenaires qui ont lieu à divers moments de l'année dans des endroits attrayants et faciles d'accès.



VALORISER L'ESSENTIEL

Pour toute question,
communiquez dès maintenant
avec votre équipe des ventes

1 866 268-9061

communication.courtage@lacapitale.com

www.lacapitale.com/fr/courtiers

lacapitale.com